

Conseil d'école maternelle des Petites Maisons, 03 novembre 2015

Compte rendu

Présents:

Julie Mazet	Directrice de l'école, enseignante MS/GS
Bernadette Chevalier	Enseignante PS
Eva Covolan	Enseignante GS
Corinne Tourne	Enseignante PS/MS
Marie-pascale Jeandot	Enseignante PS/MS

Marie Muggeo	Atsem
Céline Curinier	Atsem
Estelle Bernard	Atsem

Sarah Autret	Représentante de parents d'élèves
Rebecca Shankland	Représentante de parents d'élèves
Rikke Smedebol	Représentante de parents d'élèves
Cédric Legout	Représentant de parents d'élèves
Hélène Chrétien	Représentante de parents d'élèves
Edith Catel	Représentante de parents d'élèves
Claire Ogier Bunel	Représentante de parents d'élèves

Cécile Conry	Conseillère municipale (affaires scolaires)
--------------	--

Excusés :

Rémi Ducousset	Inspecteur de l'éducation nationale
Anne-Sophie Louvat	Représentante de parents d'élèves
Jean Juen	DDEN

Ordre du jour:

- Effectifs et organisation des classes
- Règlement de l'école
- Projets et activités des classes
- Budget et travaux
- Organisation de l'APC
- Questions diverses

1. Effectifs et organisation des classes.

- L'école compte cette année 139 élèves répartis en 5 classes. Il y a une classe de 28 PS, une classe avec 10 PS et 18 MS, une classe avec 9 PS et 19 MS, une classe avec 10 MS et 17 GS et une autre classe avec 28 GS.

- Les classes ont été réparties afin de ne pas créer de grands groupes de petits avec un petit groupe de moyens et de même pas de grand groupe de moyen avec un petit groupe de grand. Nous veillons aussi à ce que les effectifs soient équilibrés au sein de chaque classe.
- Organisation de l'après-midi : les maîtresses de PS/MS font travailler les GS en petits groupes pendant la sieste des PS/MS, puis les élèves de PS/MS sont accueillis dans leur classe de manière échelonnée en fonction de leur réveil. Les MS de la classe de MS/GS restent dans la classe de Marie Pascale jusqu'à 15h, avec les autres MS, puis rejoignent leur classe. Ce fonctionnement permet aux élèves de toutes les classes de travailler en petits groupes en début d'après-midi, et aussi de rencontrer les élèves des autres classes.

2. Règlement de l'école:

- Le règlement n' a pas été modifié.

3. Projets et activités des classes:

- Cette année nous avons un projet théâtre qui va concerner les 5 classes de l'école. C'est un projet sur la durée qui va débiter le mardi 10 novembre et qui se terminera fin avril. Deux professionnels de la compagnie du théâtre du réel viendront tous les mardis matins. Un mardi pour les deux classes de MS-GS et de GS et le mardi suivant pour les trois autres classes. Chaque classe aura donc une intervention tous les 15 jours. L'objectif étant d'éveiller les enfants à la pratique de l'art dramatique notamment en développant l' écoute et l'expression corporelle.
- Certaines classes se rendront au belvédère, d'autres au musée.
- Ecole et cinéma (MS/GS) : sortie au cinéma de Vizille deux fois dans l'année. Les PS iront au cinéma entre « petits » pour avoir les projections les plus adaptées pour eux.
- 6 Sorties « poneys » pour les GS ont été effectuées
- Natation en fin d'année pour les GS
- Elevages en dernière période
- Bibliothèque : chaque classe se rendra une fois par période à la bibliothèque pour écouter des histoires, regarder des livres et en emprunter pour la classe
- Pour la motricité : la commune met à disposition les différentes infrastructures. Nous profitons donc du stade aux périodes où la météo est la plus clémente (en période 1 et 5) et de la salle du DOJO à d'autres périodes.

4. Budget et travaux:

Fonctionnement :

- Apport coopérative (17€/enfant donné par les familles) + comité des fêtes (400 €/classe). Cet apport du comité des fêtes permet de financer les sorties, les transports étant tous financés par la mairie. La coopérative permet en outre les achats pour les projets des classes : élevages, plantations, cuisine, ...
- Subvention pour le cycle poney = 300€ sont donnés par la Mairie pour chaque classe de GS. Une participation est demandée aux familles, et le reste est pris en charge par la coopérative. Le coût du cycle est de 1000 euros par classe.
- Spectacle de Noël le 9 décembre financé par la mairie.
- Participation de la mairie pour achat des fournitures des classes : 34 euros par enfant.
- Participation de la mairie pour financer les projets d'école : 1500 euros par an. Mme Conry explique qu'avec les restrictions budgétaires le budget consacré au projet d'école va probablement baisser.

Investissement :

- Un sas d'entrée pour diminuer les entrées de froid dans le couloir a été réalisé côté de la cour du fond.
- Un nouveau jeu dans la cour a été installé car l'ancien n'était plus aux normes de sécurité. S'il y a assez de budget ce jeu sera prolongé au fil des années.
- Des travaux seront réalisés pour résoudre les problèmes de chauffage.

5. Organisation de l'APC:

(Activité Pédagogique Complémentaire)

- Le travail se fera avec tous les MS et GS de l'école. Les enfants seront par trois ou quatre avec un enseignant, sur des jeux de logique et de recherche (dans le cadre du projet d'école). Tous les enfants les pratiqueront un soir par semaine : le lundi, mardi ou le vendredi de 16h à 16h30. Les parents seront prévenus avant chaque vacances scolaires. Il ne faut pas hésiter à en parler à l'enseignante si le créneau proposé ne convient pas.

6. Questions diverses:

- Une question concernant le site de l'école. Un site d'école a été créé les années précédentes. Chaque enseignant peut s'il le souhaite faire le site de sa classe. Nous soulignons que prendre des photos pendant les activités de classe n'est pas toujours chose aisée si l'on veut mener à bien l'activité. C'est avant tout pour cette raison que des enseignantes ont fait le choix de ne pas faire de site de classe. Nous tenons aussi à souligner que cela prend beaucoup de temps à réaliser. Les classes de MS-GS et de GS ont un site de classe. Les parents des classes concernées ont un code d'accès pour pouvoir le consulter.
- Une question en ce qui concerne le contenu de la collation du matin. Un petit biscuit sec est actuellement donné aux enfants qui le souhaitent en milieu de matinée (sur le temps de la récréation) car le repas de midi est pris tard : 12h pour le premier service et 12H45 pour le deuxième service. Donner autre chose qu'un petit biscuit sec devient tout de suite plus compliqué. Nous ne voulons pas qu'il y ait de préparation afin de ne pas empiéter sur les temps d'apprentissage.

La directrice, Julie Mazet